



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Avis public est donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville a adopté, lors de sa séance ordinaire du 3 décembre 2018 et conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019 qui se tiendront à 19 heures, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Bruno-de-Montarville, aux dates suivantes :

21 janvier	2 juillet
18 février	26 août
18 mars	16 septembre
15 avril	21 octobre
13 mai	11 novembre
10 juin	2 décembre

Donné à Saint-Bruno-de-Montarville, le 5 décembre 2018.

Lucie Tousignant, avocate
Greffière